

Académie de Besançon

CSA du 17 juin 2025

Déclaration liminaire du SNALC



Madame la Rectrice,
Mesdames et messieurs les membres du CSA,

Le SNALC ne saurait commencer ce CSA sans une pensée pour Mélanie, Assistante d'éducation assassinée parce que AED et parce qu'elle faisait son travail. Encore une tragédie dans le monde de l'Education nationale qui demande une vraie réflexion sur la protection des personnels et des élèves, allant au-delà de ce que le Ministère propose dans les groupes de travail sur le climat scolaire où l'on voit une juxtaposition de mesures, jamais coordonnées et dont aucun bilan n'est jamais tiré. Il faudra, notamment, des moyens en personnels Vie Scolaire et des personnels médico-sociaux enfin en nombres suffisants.

Outre ce drame, c'est du traitement des agents que le SNALC aimerait vous parler aujourd'hui. Celui des personnels de Vie Scolaire tout d'abord qui, alors qu'ils étaient sous le choc, ont reçu le calendrier des formations des AED pour l'année prochaine. Un mail sans autre forme de procès et des formations majoritairement le mercredi ou par webinaire, sans doute pour pouvoir être faites depuis l'établissement. Si le SNALC comprend les contingences, il se dit que le calendrier réclamait plus d'humanité dans la communication.

Pour le SNALC, l'humanité dans le traitement des agents et le respect des textes, là pour protéger de toutes dérives, doivent prévaloir.

C'est pourquoi nous exigeons que les missions des AESH soient respectées. Il n'est pas admissible qu'on les réquisitionne pour le DNB, à moins que l'administration nous produise un texte, pour des missions qui ne sont pas les leurs. Il n'est pas acceptable que des coordonnateurs de PIAL fassent entrer n'importe quoi, comme les sorties scolaires, dans leurs heures connexes. C'est par exemple pour cela que le SNALC aura beaucoup de propositions d'ajouts importants dans le projet de nouveau guide.

C'est aussi pourquoi le SNALC demande un meilleur traitement des agents précaires. En substance, il faut que les maîtres auxiliaires puissent terminer leur carrière dans la grille des contractuels et le SNALC veillera à ce que le nouveau DGRH tienne enfin les promesses de l'ancien ; mais à ce titre, l'académie de Besançon pourrait s'enorgueillir de devenir pilote. Il faut également que l'administration se saisisse de l'absence de subrogation en proposant à ces agents précaires des échéanciers humains en cas de trop perçus à rembourser

Le traitement des professeurs n'est pas optimal non plus, loin s'en faut. Au niveau national, s'annoncent un nouveau socle commun verbeux et qui ravale les disciplines à des compétences utilitaristes, une formation initiale enfermante et un nouveau rendez-vous de carrière en forme de miroir aux alouettes au vu du taux de passage à la classe exceptionnelle – mais bon, cette dernière réforme n'a pas l'air d'avancer beaucoup pour le moment. Au niveau académique, la formation continue a des points positifs comme la volonté de recueillir les besoins et certains thèmes réellement métier, mais le fonctionnement de l'EAFIC est à retravailler. Par ailleurs, certes, les établissements dysfonctionnels ne sont pas la norme, mais dans lesdits établissements, la réponse apportée aux collègues n'est pas la bonne. Lorsqu'ils osent se plaindre, parfois maladroitement, l'administration ne sait pas les comprendre. Les renvoyer, par exemple, à l'obligation d'obéissance ou de discrétion est une réponse administrative ; mais quel manque d'humanité quand on connaît l'épuisement des équipes. Il faut au contraire prendre le temps d'écouter – et surtout d'entendre – leurs besoins.

L'administration doit comprendre que le traitement des agents, qu'il se comprenne en termes de rémunération, en termes de respect ou de prise en compte des maladies et handicaps, est le facteur central pour sortir l'Education nationale de la crise qu'elle connaît.